



Antennes relais de téléphonie mobile

Compte rendu de la commission de concertation

du Jeudi 20 juin 2019

Présents :

Elu :

Monsieur Gérald CARMONA

Opérateurs :

Orange : Madame Corinne MARTY

Free Mobile : Monsieur Lilian STURNY

SFR : Monsieur Jérôme PAGES

Bouygues : Monsieur Pascal ROEHRIG

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Madame Marie Astrid MENDEZ LUIZ (Service Architecture et patrimoine urbain en projet)

Monsieur Didier SECARDIN (Service Santé - Environnement)

Monsieur Christophe TROUILLET (service aménagement numérique du territoire)

Représentant d'association de consommateurs :

Monsieur Marcel SOULETTE représentant « Consommation Logement et Cadre de Vie »

Excusés :

Ville de Bordeaux/ Bordeaux Métropole :

Monsieur Philippe LATRILLE (Directeur service Prévention)

Monsieur Jean Philippe GARDERE (Directeur de la Proximité)

Monsieur Patrick FAUCHER (Directeur de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement Durable)

Monsieur Jérôme PASSICOS (Chef du service Droit des sols, Direction du développement et de l'aménagement PT Bordeaux)

Monsieur François VERGNON (service aménagement numérique du territoire)

Elu :

Monsieur Nicolas GUENRO

Monsieur Carmona ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente commission du 14 février 2019 est adopté en l'absence d'observations.

Un point sur les informations récentes disponibles en matière de Santé Publique est tout d'abord effectué par Mr Sécardin :

- L'ANFR a publié en avril 2019 les résultats des mesures d'exposition du public aux ondes électromagnétiques réalisées en 2018 (plus de 3000), dans le cadre du dispositif national de surveillance mis en place depuis 2014. Celui-ci concerne aussi bien les lieux d'habitation que ceux accessibles au public.

Cette étude montre que les niveaux mesurés en 2018 restent globalement faibles. Le niveau médian est égal à 0,4 v/m (la moitié des résultats obtenus est inférieure à cette valeur). 90% des mesures révèlent des niveaux inférieurs à 1,8 v/m, légèrement plus élevés en milieu urbain (2,1v/m) qu'en milieu rural (0,83v/m) et en extérieur (2v/m) qu'en intérieur (1,7v/m).

Nous avons étudié sur Bordeaux, en ce qui nous concerne, l'ensemble des mesures réalisées depuis 2014. Celles-ci sont cohérentes avec ces résultats. Elles donnent un niveau d'exposition médian inférieur à 0,73v/m et 90 % des mesures inférieures à 1,95 v/m. Seules 5 mesures sont supérieures à 2 v/m (avec un maximum égal à 3,55 v/m). Rappelons que les valeurs maxi réglementaires sont comprises entre 28 et 87 v/m selon les fréquences utilisées.

- L'ANFR a également publié la liste des 33 points « atypiques » recensés en 2018 sur le territoire national (correspondant à une exposition supérieure ou égale à 6v/m, considérée d'après l'OMS à l'exposition maximale « typique » induite par les antennes de téléphonie mobile). Aucun n'est situé sur Bordeaux.

Rappel : ces résultats nécessitent la mise en œuvre par les opérateurs dans un délai de 6 mois d'actions de réduction, tout en garantissant la couverture et la qualité des services rendus et sous réserve d'une faisabilité technique (réduction de puissance, modification de l'orientation du faisceau de l'antenne, extinction d'une technologie en téléphonie mobile ou d'un secteur...).

Ces recensements alimentent la réflexion du **Comité National de Dialogue** (mis en place en décembre 2018).

Celui-ci s'est en effet fixé comme feuille de route 5 axes de travail qui vont permettre d'éclairer nos propres réflexions à l'échelle locale :

- Evolution technologique 5G
- Exposition des stations radioélectriques et objets communicants
- Points atypiques (recensement, trajectoire des résorptions)
- Exposition créée par les terminaux
- Protocoles de mesures et indicateurs d'exposition

Les sujets suivants propres à notre commune sont ensuite débattus :

- Un point sur l'organisation des commissions suivie ces dernières années, le nombre de dossiers instruits, les contraintes réglementaires, le contexte actuel, est présenté afin de dégager si besoin des pistes d'évolution et d'étudier la demande des opérateurs de raccourcir encore les délais d'instruction des DIM et DT.

Depuis 2014, le rythme des réunions de la commission fut de trois réunions annuelles. En 2015, une quatrième réunion fut organisée avec à l'ordre du jour les mêmes dossiers que ceux présentés à la réunion précédente et pour des seules raisons d'urbanisme (NB : La pré instruction et l'information des élus effectuées par le service du Droit du Sol, dès le début du projet d'implantation, assurent depuis, généralement, une suite favorable aux DIM présentées en commission...). Ce rythme était adapté au nombre de dossiers annuels présentés (variant entre 13 et 18 dossiers seulement).

Or, les opérateurs indiquent devoir chacun accroître de manière très significative le nombre de DIM et DT à déposer les deux prochaines années (adaptation des sites et antennes à la 5G, programme de déploiement important pour certains dans les quartiers anciens, adaptation aux exigences des nouveaux quartiers pour tous...). Mr Carmona confirme ainsi sa volonté d'organiser désormais 4 réunions annuelles et de fixer la date de la prochaine lors de chaque réunion. La date du 19 septembre est proposée pour la future réunion.

Il est également acté que les DT peuvent être déposées aussitôt après l'avis favorable donné aux DIM en commission.

- Les opérateurs avaient rappelé lors des dernières commissions leurs difficultés à trouver des sites permettant de couvrir de manière satisfaisante le territoire métropolitain, notamment dans les nouveaux quartiers, et leur souhait de pouvoir étudier l'implantation d'antennes sur des bâtiments communaux et métropolitains (ainsi que ceux des bailleurs sociaux...), Mr Trouillet leur avait confirmé avoir pris en main ce sujet avec Mr Turby, élu métropolitain délégué au Numérique, pour améliorer la situation dénoncée et demandé par exemple aux opérateurs de lui communiquer toute demande concernant des bâtiments ou terrains publics afin de les porter en interne. Il précisait aussi avoir commencé à rencontrer les bailleurs sociaux (cf. Les précédents compte rendus communiqués). Mr Trouillet confirme poursuivre ses démarches (par exemple auprès de l'université, pour mobiliser autant que possible leurs bâtiments) ...

Madame Mendes-Luiz qui est chargée d'instruire les DT, fait part de sa volonté d'organiser des réunions de sensibilisation/information auprès des aménageurs, des élus de quartier, sur le besoin de prévoir autant que possible, en amont des projets, les contraintes propres à assurer une couverture « numérique » satisfaisante des lieux dès la livraison des bâtiments et compatible avec les règles d'urbanisme.

- Monsieur Soulette quant à lui, fait part de l'expérience de son association sur la nécessaire pédagogie développée auprès des jeunes populations en matière de santé dans l'utilisation des téléphones mobiles et autres objets numériques connectés. Il constate que les jeunes personnes sont de plus en plus exigeantes et souhaitent avant tout disposer d'une bonne connexion en tout lieu...

- Point préparation au réseau 5G :

La préparation des sites existants est en cours. La modification des relais nécessite généralement le changement d'antennes (trois sur six par exemple pour les sites disposant déjà de six antennes) ou le rajout de trois antennes pour ceux n'en disposant que de trois), avec peu d'impact sur l'aspect visuel (hauteur des antennes 5G inférieure à un mètre, forme parallélépipédique de largeur inférieure à 50 cm...).

Le déploiement se fera en recourant tout d'abord aux infrastructures actuelles avec un ajustement plus ou moins important sur de nouveaux sites selon les besoins des opérateurs. Il devrait également s'articuler autour d'antennes intelligentes et de petites antennes installées dans du mobilier urbain ou à l'intérieur de bâtiments.

Le début de l'exploitation commerciale n'est toujours pas envisageable avant début 2020. Les opérateurs attendent la parution des lignes directrices de l'ANFR pour déposer les DIM notamment ceux concernant la fréquence 3.5GHz.

Mr Pages rappelle que l'ANFR diffuse sur son site une plaquette d'information très claire sur ce sujet (intitulée « préparer l'arrivée de la 5g »).

La seconde partie de la réunion est consacrée à l'examen des projets.

Compte tenu de la présentation de quelques projets sur des immeubles de faible hauteur, il est rappelé aux opérateurs la nécessité de continuer à rechercher et installer leurs sites sur des immeubles de hauteur importante afin de conserver une faible exposition des riverains, en particulier ceux situés dans les établissements sensibles. Le service Aménagement Numérique du Territoire reste à leur disposition pour les aider à relancer si besoin certains projets anciens ou en cours sur des immeubles appartenant à des bailleurs sociaux ou à la collectivité, comme indiqué précédemment.